



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
4^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 20 décembre 2021 à 19h00 à l'Espace Perrier à La Tène**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal n°3 du 27 septembre 2021
3. Nomination d'un membre à la Commission SPLC en remplacement de M. Francis Roth, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Francis Roth, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit relative à l'élaboration du projet d'ouvrage du nouveau complexe scolaire comprenant les activités scolaires, préscolaires et parascolaires
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour procéder à la réfection du temple de Saint-Blaise
7. Budget 2022, rapport à l'appui
8. Motions et interpellations
9. Communications du Conseil communal
10. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

Mme Christine Javet, présidente du CG souhaite la bienvenue à M. Alic Jusuf, PLR, nouveau conseiller général. Elle rappelle également les mesures COVID et les différents documents (rapports, interventions, etc) et informations importantes à transmettre à la secrétaire

Présents : 25
Excusés : 5
Absents : 0
Majorité : 13

M. Gabriel Krähenbühl, groupe PLR propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.
 « Nomination d'un membre du Conseil général à la Châtellenie de Thielle »

Pas d'objection, le point 4b sera ajouté à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal n° 3 du 27 septembre 2021

Accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur

3. Nomination d'un membre à la Commission SPLC en remplacement de M. Francis Roth, démissionnaire

M. Samuel Vermeulen, PLR

4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. Francis Roth démissionnaire

Mme Corinne Becker Vermeulen, PLR

4.b Nomination d'un représentant à la Châtellenie de Thielle en remplacement de M. Francis Roth démissionnaire

M. Alic Jusuf, PLR

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit relative à l'élaboration du projet d'ouvrage du nouveau complexe scolaire comprenant les activités scolaires, préscolaires et parascolaires

M. Thomas Zeller, CC : A l'issue du concours d'architecture le lauréat a été dévoilé le 2 décembre 2021. Il s'agit de l'atelier d'architecture Berchier à Fribourg. Cet atelier vient de terminer la construction d'un centre de formation régional à Cugy, canton de Fribourg.

À partir de maintenant, cet atelier doit préparer le projet d'ouvrage, c'est-à-dire le projet qui permettra :

- (1) de chiffrer précisément les coûts du projet ; ceci pour le crédit d'investissement à soumettre à votre autorité le 19 décembre 2022
- (2) de demander le permis de construction et
- (3) de lancer les appels d'offre aux différentes entreprises de construction.

Ce travail d'élaboration du projet d'ouvrage durera de janvier à l'automne 2022 (environ). Pour ce travail, l'architecte a besoin d'un financement pour couvrir les honoraires des différents mandataires à contacter. La présente demande de crédit vise à couvrir ces frais pour 2022. Comme nul ne peut calculer, à ce stade, le nombre d'heures nécessaires des différents métiers, la SIA a édicté, dans sa norme 102, des nombres d'heures nécessaires pour chaque métier pour l'élaboration d'un projet d'ouvrage, se basant sur son expérience de longue date pour toutes sortes de bâtiments.

Ce montant de CHF 500'000 fera partie intégrante du montant total du projet, dont env. 2/3 des frais financiers (c.a.d. les intérêts et l'amortissement) et des frais de fonctionnement seront à la charge de l'EORÉN pour la partie école obligatoire. 1/3 est à charge de la commune pour la crèche et l'accueil écoliers et les salles annexes.

Il a été également mentionné que le montant du projet total oscille autour de 20 mio de francs. En 2019, nous parlions de 15,6 mio. Ces 15.6 mio se basaient sur une estimation des volumes nécessaires pour couvrir les besoins en salles de classes, selon les normes en vigueur. Lors de l'élaboration du cahier des charges détaillé en 2020, avec la participation de tous les intéressés (EORÉN, crèche, accueil écolier et notre commission des bâtiments scolaires), nous avons ajouté :

- (1) une salle polyvalente utilisable par tous (l'école durant la journée, les sociétés locales, la commune, les privés, les entreprises etc. durant le soir et le weekend)
- (2) une salle de repas pour l'accueil écolier avec sa cuisine en vue de la journée continue à l'école,
- (3) deux salles de classes en réserve selon l'étude démographique mandatée par l'EORÉN qui montre une croissance démographique légère à l'Ouest de la ville (c.a.d. à Monruz, La Coudre, Hauterive) et nous avons aussi ajouté
- (4) une salle d'éducation numérique.

Ce volume additionnel nous amène au montant d'env. 20 millions, calculé par une entreprise spécialisée à la fin du concours d'architecture pour les 4 projets finalistes, avec une précision de +/- 20%. Pour information: pour les constructions scolaires il faut calculer 1 mio/salle de classe en moyenne en Suisse ! N'oublions pas que ce complexe scolaire servira durant 50 ans au minimum et nous serions dans une mauvaise posture s'il devait y manquer des salles de classes dans 10 ans ou si dans 5 ans les élèves faisant la journée continue n'auraient pas de salle pour leur repas à midi.

Concernant l'article paru dans ArcInfo aujourd'hui sur un éventuel plagiat, il indique que les façades et fenêtres étaient d'une importance secondaire durant le concours d'architecture, parce que ces sites évoluent durant le développement du projet avec le choix des matériaux et des couleurs. Ce qui était important, c'était l'implantation des bâtiments sur la parcelle, les espaces de récréations pour les élèves et la population, ainsi que la conception de l'intérieur des bâtiments, pour l'école, la crèche et l'accueil écoliers. Il sera probablement demandé au jury du concours d'architecture de se positionner sur le supposé plagiat qu'il pourrait y avoir.

Avis des commissions

M. Gabriel Krähenbühl, commission financière. La commission financière a étudié la demande de crédit à l'occasion de sa séance du 6 décembre dernier. Ses membres ont pris note de l'augmentation des prix de constructions du complexe scolaire par rapport aux estimations initiales et les charges supplémentaires devront être enregistrées par la commune. Il s'agit de l'amortissement des bâtiments actuels pour environ 2 millions de francs d'une part et, d'autre part les coûts relatifs au collège provisoire qui devraient s'élever à environ CHF 750'000 francs. Les membres de la commission ont été rassurés par l'estimation de financement par l'EORÉN à hauteur des 2/3 des charges financières et des amortissements comptables. La construction constitue une opportunité pour la commune de se doter d'une infrastructure adaptée aux besoins actuels et de répondre aux besoins des 50 prochaines années. Les membres de la commission financière se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la demande de crédit qui nous est soumise.

Avis des groupes

M. Laurent Besancet, groupe PLR. Le groupe PLR s'est réuni afin de prendre connaissance du rapport concernant la demande de crédit, ainsi que de l'arrêté qui l'accompagne. Le rapport n'a suscité que peu de discussions. Nous avons bien compris les motifs qui justifient l'écart entre les quelque 15 mio annoncés au début du projet et les 20 millions dont il est question. Pour le solde, la page 4 du rapport récapitule de manière précis les coûts qui s'appuient sur des normes SIA en vigueur. C'est donc sans surprise que le groupe PLR a accepté à l'unanimité des membres présents le rapport et l'arrêté qui nous sont soumis ce soir.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Avant de vous parler de la position des Verts'libéraux, il souhaite dire quelques mots, en tant que membre du jury du collège. Effectivement, vu l'article de l'Arcinfo d'aujourd'hui, nous allons dans le sens du Conseiller communal, M. Thomas Zeller. On ne peut pas parler de plagiat si ce n'est éventuellement une faute d'avoir mis les éléments très ressemblants par rapport à un nouveau projet. Ayant analysé les deux projets, on ne peut pas parler de similitude, si ce n'est au niveau des façades visuelles et comme ça a été également dit, à ce stade, la partie image de synthèse qui représente le projet qui sera construit un jour, a été de minime importance. L'implantation est la priorité et de loin la meilleure du projet lauréat du bureau Berchier.

Avis des Verts'libéraux. A la suite du concours d'architectes, et sans transition dans le temps, le groupe a peu débattu pour ce crédit. En effet, le rapport est explicite bien que quelques ajustements doivent être faits sur la bonne ventilation de certains frais. Les autres montants nous paraissent quant à eux dans la normalité pour les projets de cette envergure. Sans autre, pour ces quelques points, le groupe accepte à l'unanimité cet arrêté avec les remerciements aux auteurs de ce rapport.

M. Christoph Affolderbach, groupe les Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant les nouveaux bâtiments scolaires et du rapport du jury. Nous remercions les auteurs de ces deux rapports pour leur travail. Les Verts félicitent aussi les auteurs de la proposition retenue qui a attiré tout notre intérêt grâce aux multiples avantages de cette proposition. Pour les Verts, la construction des nouveaux bâtiments scolaires est un projet important et nécessaire pour notre commune et un investissement clair pour les 30-50 ans à venir. Les Verts constatent pourtant une augmentation importante du budget estimé à 15 mio lors du rapport de 2019 à environ 20 mio aujourd'hui et des coûts pas encore inclus, tel que l'amortissement des bâtiments existants et pour l'école provisoire. Le budget pourrait atteindre les 23 à 25 millions environ, pour notre commune, ce qui a donné lieu à des discussions. Finalement, le groupe des Verts a accepté le rapport du Conseil communal portant sur les crédits pour l'élaboration de l'ouvrage avec la majorité des membres présents.

M. Ouerhani, groupe socialiste. Le parti socialiste accepte à l'unanimité le rapport. Le PS tient à rappeler les engagements pris par le Conseil communal suite à la motion du groupe socialiste. Un engagement à communiquer de manière pro active avec la population d'Hauterive. Le parti socialiste invite dans ce sens le Conseil communal à intensifier la communication envers la population, notamment sur les changements majeurs qui existent entre la version initiale du projet sur laquelle la population s'est prononcée par voie de référendum, et les éléments qui apparaissent suite au concours d'architecture, notamment les différents besoins qui ont immergé et ont impacté le coût du projet.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour procéder à la réfection du temple de Saint-Blaise

M. Alain Gerber, CC introduit le rapport

Avis des commissions

M. Gabriel Kraënbühl, Commission financière

La Commission financière s'est penchée sur la demande de crédit lors de sa séance du 6 courant. Des questions ont été posées sur l'état des financements et sur la planification des travaux. Les propos du Conseil communal sont rassurant, notamment sur l'installation du chauffage à distance à Saint-Blaise. Le temple fait partie du patrimoine bâti. Il est essentiel de l'entretenir pour lui permettre de continuer à traverser dignement le temps et permettre à nos citoyennes et citoyens de poursuivre leurs activités.

Les membres de la Commission financière préavisent favorablement et à l'unanimité la demande de crédit qui nous est soumise ce soir.

Avis des groupes

M. David Wintgens, groupe socialiste

Le parti socialiste a voté à l'unanimité le crédit de CHF 1'055'000.-. Notre temple, nous en sommes copropriétaires avec Saint-Blaise. Depuis plusieurs années, nous avons conscience que le temple aurait besoin de travaux importants de rénovation et le Conseil général, ces temps derniers nous a permis de mieux en prendre conscience. Nous remercions le Conseil communal de l'avoir organisé.

Maintenant il y a urgence, les dernières rénovations datent de 70 ans. Personne d'entre nous ne laisserait son propre logement sans soin aussi longtemps. On peut d'ailleurs se demander si le fond de rénovation a suffisamment été alimenté pendant ces dernières années.

Le parti socialiste formule 2 demandes. Premièrement, que les concerts et autres spectacles prévus dans le temple respectent son cadre spirituel. Le temple n'est pas une salle comme une autre. Deuxièmement, que la population soit invitée à décider des travaux par exemple par un montant pour que le beffroi soit restauré et sécurisé. La journée du patrimoine pourrait être une bonne occasion pour cela. Nous laissons au Conseil communal le soin d'analyser la question. Les populations d'Hauterive et de Saint-Blaise seront certainement intéressées à comprendre l'histoire du bâtiment et par là l'histoire de nos villages. En résumé, le temple est un volume de notre histoire et de notre patrimoine et nous voulons qu'il puisse continuer à remplir son rôle pendant les prochaines décennies, voire les prochains siècles.

M. Eduardo Grieve Clarck Groupe des Verts. Le mercredi 15, le groupe des Verts s'est réuni et a analysé la demande de crédit pour la rénovation du temple de Saint-Blaise. La commune d'Hauterive aura à consentir d'importants investissements dans le futur proche. Des questions se sont posées. Qu'est-ce qu'il se passera si la demande de crédit pour le temple est refusée ? Naturellement, il faudra le fermer pour des questions de sécurité : il risque de s'écrouler. Il faut se rappeler que Hauterive n'a pas d'église. Les prières, les cérémonies, les funérailles, ainsi que les séminaires se font à l'église au temple de Saint-Blaise. De mémoire, Hauterive est copropriétaire autour de 49% de ce bâtiment qui a été déclaré patrimoine culturel et identitaire. Après discussion, le Groupe des Verts a accepté à l'unanimité le crédit pour la réfection du temple.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux. Lors de sa séance de travail sur la base du rapport et la demande de crédit, aucune opposition sur le fond concernant la rénovation de cet édifice n'était perceptible. Les travaux doivent être exécutés. Les discussions ont été on ne peut plus nourries quant aux détails des coûts manquants, et du peu de transparence. Peut-être est-ce voulu par la nature du chantier concernant l'ancien édifice. Néanmoins, valider un montant de cette envergure n'est pas évident. Un devis général aurait dû accompagner le présent rapport. Avec l'assurance qu'un groupe de travail sera

formé pour le suivi des coûts et des travaux et avec l'expérience du Conseil communal, le groupe des Verts'libéraux accepte à l'unanimité cet arrêté et remercie les auteurs.

M. Wyrsch, groupe PLR. Lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons pu nous rendre compte de l'urgence à entamer cette réfection du temple. Ces travaux sont vitaux si l'on veut maintenir le patrimoine que l'on partage avec Saint-Blaise. En conséquence, le PLR soutient à l'unanimité le rapport présenté ainsi que le crédit et demande à l'assemblée de l'accepter.

M. Alain Gerber, CC répond à la question de **M. Pascal Brander**. Il a été décidé de mettre en place une commission de construction. Sera-t-elle composée de 6 ou de 8 membres ? Ce n'est pas encore défini. La commune de Saint-Blaise doit mettre un membre par parti, mais à Saint-Blaise il y a seulement 3 partis.

D'autre part, il y a une commission du temple qui existe où il y a des représentants de la commune (sauf erreur 3 membres), dont fait partie M. David Wintgens qui a suivi tout le développement. Par rapport au détail, c'est un rapport qui a été fait en commun avec la commune de Saint-Blaise. C'était un peu compliqué de mettre tous les devis avec les différents chiffres de la construction.

Lecture de l'arrêté.

Votation : accepté à l'unanimité.

7. Budget 2022, rapport à l'appui

M. Mauri, CC introduit le rapport

Lecture du budget par Mme Javet et ouverture des discussions.

M. Andreas Britz, page 7

Lors de la dernière lecture des comptes de l'année 2020, il avait été demandé d'intégrer une comparaison des nombres effectifs pour le personnel dans les différents secteurs. Il aurait souhaité une rubrique dans le budget avec l'évolution ou une comparaison du personnel qui travaille pour la commune. Actuellement, il n'y a pas de notion sur l'augmentation ou la diminution du personnel ou une comparaison avec le passé. Il souhaiterait que l'on puisse inclure une rubrique dans les comptes 2021. **M. Rocco Mauri, CC.** Les Conseillers généraux qui siègent avant l'actuelle législature ont la possibilité de faire eux-mêmes ce calcul sur la base des documents passés. Comme il s'agit du budget, ce type de donnée n'est pas pertinent. On peut s'interroger sur l'opportunité d'intégrer ces données dans les comptes 2021, sachant qu'il n'y aurait pas d'année précédente de référence. Le Conseil communal prend note de la remarque et l'examinera pour la suite.

M. Christoph Affolderbach (chapitre 2, page 1) est conscient qu'il s'agit de l'arrêté, il pose néanmoins une question concernant les relevés extraordinaires qui sont indiqués en page 1 (arrêté). Il souhaiterait avoir des petites explications sur le type de revenus. **M. Rocco Mauri, CC** répond qu'il s'agit d'un prélèvement sur les réserves (v. page 6 du rapport) et laisse la parole à Mme Delphine Novelli, administratrice pour répondre aux questions de détail. **Mme Delphine Novelli, administratrice** indique qu'il s'agit d'un prélèvement sur la réserve du patrimoine administratif, on compense les amortissements supplémentaires, que l'on doit faire depuis la réévaluation du bilan. C'est une écriture comptable.

M. David Wintgens, souhaiterait avoir des informations concernant l'avancement du plan d'aménagement local, pour lequel un crédit de CHF 290'000.- a été voté en juin 2020. À ce jour, pas de nouvelles alors que les procédures cantonales exigent non seulement une information à la population mais surtout une consultation. L'information à la population est une obligation légale et la volonté communale est d'assurer une information régulière. Est-il prévu d'organiser des ateliers avec la population en guise de processus d'élaboration du PAL afin de permettre de soumettre le projet du territoire à la population ? De cette manière, les habitants peuvent réagir et mieux appréhender l'ensemble des enjeux territoriaux avant d'aborder la formalisation du PAL. Dans un second temps, est-il envisagé d'organiser une vision locale à la population ? Puisqu'aucune consultation n'a été menée, peut-on considérer que les travaux n'ont pas encore commencés ? **M. Patrice Zürcher, CC** précise que les travaux du PAL n'ont pas commencé. Actuellement, le Conseil communal en est au stade de la pré-étude (demandée par le canton avant l'élaboration du PAL). La suite du processus se fera dès le début de l'année 2022, dès que la pré-étude aura été validée par le canton.

M. David Wintgens, souhaite une précision quant au poids de la dette. Il souhaite avoir une évolution de cette dette pour les années à venir. On remarque que la dette diminue pour l'année 2022 selon le rapport. **M. Rocco Mauri, CC** indique que ce fléchissement s'explique par la vente de Château 12 qui devrait intervenir en 2022.

M. Andreas Britz, a une question à la page 50. Il remercie l'administration pour le travail du budget. En tant que comptable, il sait que l'exercice doit être précis et respecter la loi, mais il trouve que l'on pourrait faire quelque chose de beaucoup plus simple pour tous. Ne serait-il pas possible de supprimer les centimes ?

Avis des commissions

M. Gabriel Krähenbühl, Commission financière, précise que le dépôt du rapport de la commission avant l'assemblée du Conseil général respecte l'art 102 al. 4 du règlement de commune. Il n'ajoutera pas de commentaire suite au rapport déjà fourni.

Avis des groupe

M. Gabriel Krähenbühl, groupe PLR

Lors de sa séance du 15 courant, le groupe PLR a pris connaissance du budget 2022 présentant un excédent de charges d'un peu moins d'un ½ million de francs. Après l'analyse des documents, le groupe a considéré que le budget présenté était raisonnable, respectait les mécanismes du frein à l'endettement, de plus dans un contexte sanitaire et financier particulièrement instable. Il a préavisé favorablement et à l'unanimité l'adoption du budget 2022.

M. Laurent Ramseyer, groupe Verts'libéraux. Le groupe des Verts'libéraux accepte à l'unanimité le budget 2022 avec remerciements pour le travail fourni à son élaboration.

M. Christoph Affolderbach, groupe les Verts.

Le groupe des Verts a pris connaissance du budget pour 2022 et remercie le Conseil communal et les collaboratrices et collaborateurs pour son élaboration.

Les Verts sont conscients de la faible marge de manœuvre dont dispose la commune pour l'élaboration du budget, notamment face à la situation exceptionnelle du COVID et aux divers projets d'investissements importants prévus pour ces prochaines années.

Finalement, le groupe des Verts a accepté le budget proposé pour 2022 à l'unanimité.

M. Vincent Jacot-Parel, groupe socialiste. Lors de sa réunion, le 15 décembre, le groupe socialiste a relevé quelques points. Il salue la création de places supplémentaires pour la structure d'accueil, ainsi que l'ouverture des tables de midi le vendredi. Il relève aussi le soutien à l'apprentissage et notamment l'engagement d'un nouvel apprenti au sein du service technique à la rentrée 2022. Il déplore l'abandon des abonnements

transN en faveur des personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS ou AI. Le groupe socialiste remercie vivement le Conseil communal, ainsi que l'administration communale pour l'élaboration du budget 2022 qu'il a approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

8. Motions et interpellations

Motion du parti Les Vert·e·s "Des mesures concrètes et locales pour le climat !"

Mme Desislava Nedyalkova, groupe le Verts développe la motion

M. Nicolas Würsch, groupe PLR. L'urgence climatique est une évidence et le groupe PLR partage les buts poursuivis par cette motion. Il critique toutefois fortement le contenu et la forme de cette motion. À la lecture de la motion, on peut penser que le Conseil communal reste passif et n'engage aucune action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il souhaiterait rappeler qu'une motion conjointe du PLR et du parti socialiste présentée il y a au moins deux législatures a été acceptée par le Conseil général, demandant la participation de la Commune d'Hauterive à l'association « Cité de l'énergie » et l'installation sur bâtiment communal, d'une installation photovoltaïque. La participation à l'association a pour but de revoir en profondeur la politique énergétique de notre commune et obtenir le label « Cité de l'énergie » en 2022. Il fait remarquer qu'une installation photovoltaïque a été installée au Centre sportif durant la législature passée. Parmi les autres mesures, on peut citer l'enveloppe du Centre sportif, celle du bâtiment des Jardillets (suite à l'incitation du groupe des Verts), le renoncement aux énergies fossiles pour les bâtiments du Collège et des Jardillets, l'acquisition de véhicules électriques. Le Conseil communal a déjà indiqué qu'il appliquerait les standards pour le nouveau complexe scolaire et poserait une installation photovoltaïque sur le toit. Le Conseil communal n'a pas attendu cette motion pour tenir une politique engagée. Cette motion aurait pu au minimum relever les engagements et actions passés et présents qui correspondent en grande partie aux demandes des motionnaires. La forme de la motion est aussi discutable. Une motion doit représenter, selon le règlement de commune, soit une question déterminée, soit un projet d'arrêté. Elle ne doit pas être une injonction pour le Conseil communal. Toutefois, le groupe PLR soutient cette motion pour inciter le Conseil communal à continuer dans ces efforts pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et lui permettre également de mieux communiquer sur son action afin que tous les membres du Conseil général soient complètement informés de ses actions.

M. Nathalie Steullet Wintgens, groupe socialiste. Le parti socialiste soutiendra également la motion. Il ne rappellera pas tout ce que la Commune a déjà mis en place pour l'écologie. Il se pose également la question du courant électrique : l'origine de notre courant électrique devrait être mentionnée. Le PS a également une réserve sur le rapport d'information qui est demandé tous les quatre ans. Il ne faudrait pas qu'il y ait une surcharge bureaucratique selon la forme que cela devrait prendre. Le groupe socialiste accepte la motion.

M. Laurent Ramsbacher, groupe Verts'libéraux. Dans les détails, les objectifs de la motion sont pour le moins ambitieux. Pour toutes les raisons invoquées précédemment le groupe Verts'libéraux accepte la motion.

Votation : 24 oui
1 abstention

9. Communications du Conseil communal

M. Rocco Mauri, CC indique que l'année 2022 devrait être propice à la vente du Château 12, Brel 8-10. Une énième prolongation de promesse de vente a été signée aujourd'hui. Cette prolongation est liée à la problématique de l'obtention du permis de construire, le Service de l'aménagement du territoire étant particulièrement débordé.

Prochaines séances :	Commission financière	14	mars 2022
	Conseil général :	28	mars 2022 à 19h
	Commission financière	16	mai 2022
	Conseil général	30	mai 2022
	Commission financière	12	septembre 2022
	Conseil général	26	septembre 2022
	Commission financière	05	décembre 2022
	Conseil général	19	décembre 2022

M. Alain Gerber, C., La participation aux syndicats n'est pas forcément un choix. Vous, conseillers généraux, vous êtes engagés dans ces syndicats et votre présence est nécessaire afin d'arriver au quorum pour pouvoir prendre des décisions. Il indique également que les éclairages publics sont actuellement en modification. L'éclairage est différent et l'on peut enfin se déplacer sereinement à pieds si l'on a peur du noir. Pour la rue de la Rebatte, actuellement les éclairages sont provisoires, étant donné que les lanternes sont en cours de réalisation. Une commission a été créée dans le cadre des travaux publics avec deux personnes du Conseil général (MM. Andreas Britz et Joël Boss), M. José Bourquin chef technique et moi-même afin de faire le choix des stratégies dans lesquelles nous allons partir. Le nouvel éclairage sera totalement modulable. La disparition des verres sur les lanternes évite à la perte de luminosité.

M. Christoph Affolderbach, remercie le Conseil communal et le service technique pour tous ces travaux. Il apprécie que les lanternes aient pu être conservées malgré la disparition des verres. Il se pose une question quant au niveau de la luminosité qui a fortement augmenté qui va à l'encontre des espèces qu'il faut protéger la nuit. Il se demande si la puissance lumineuse ne pourrait pas être ajustée ?. **M. Alain Gerber, CC** précise que les travaux sont en cours. L'installation qui permet de gérer la luminosité et d'adapter cette dernière n'est pas encore totalement installée. Le Conseil communal ne trouve pas opportun d'investir dans un relai provisoire en attendant, étant donné que les réglages pourront s'effectuer d'ici le printemps 2022. Il y a des normes à respecter concernant l'éclairage des passages piétons. Pour rappel, les passages piétons en zone 30 km/h ne sont pas du tout nécessaires. La Commune les avait tous supprimés et, sous la pression de la population, les avait remis. Si nous voulons éteindre tout le village, il faut supprimer tous les passages piétons. Des calculs de luminosité vont être effectués et la luminosité sera adaptée en fonction des zones, des besoins de la population, des moments de la semaine.

M. Laurent Ramsbacher fait une remarque sur le fait de faire attention aux bâtiments. Certains bâtiments sont actuellement très éclairés. L'installation est actuellement en cours, mais il souhaiterait qu'une attention particulière soit faite à ce sujet.

10. Questions divers

Mme Michèle Gillard demande s'il est possible d'optimiser les onglets sur le site internet et notamment sur la recherche des motions.

Mme Sabine Quiquerez souhaite remercier le Conseil communal pour avoir distribué aux écoliers des sachets pour la Saint-Nicolas en tissus, zéro déchets et bio en collaboration avec les commerces locaux.

M. Andreas Britz. M. Thomas Zeller nous a parlé des différents projets, notamment du nouveau collège. Il est important que nous parlions de biodiversité et de la protection des

espèces menacées, notamment des martinets. Il pense qu'il y a une possibilité d'intégrer des nichoirs aux futurs bâtiments scolaires. Il tient à préciser que les martinets ne sont pas des oiseaux qui salissent les façades, comme les hirondelles. M. Thomas Zeller, CC a pris note et le remercie pour cette idée.

Mme Gillard indique que suite à l'interpellation de son collègue socialiste, des ateliers protégés fabriquent des nichoirs. Il y a cette possibilité.

Mme Christine Javet, présidente souhaite apporter ses vœux après deux années de COVID où tout le monde en a marre, en s'inspirant de Philippe Geluck auteur de « le Chat » : *Je vous présente mes meilleurs vœux pour toute la vie, comme ça, c'est fait une fois pour toute.*

La séance est levée à 20h38

La rédactrice :
Manuella Sarret

La Présidente :

Christine Javet

Le Secrétaire:

Gabriel Krähenbühl